Conseil communal du 21 janvier 2025

Notes de synthèse

Séance publique

Notes de synthèse

1. DECISION DE TUTELLE : COMMUNICATION :

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance de la décision de la Tutelle concernant :
- budget de l'exercice 2025 de la Ville (CC du 28 novembre 2024) : **prorogation du délai pour statuer en date du 20 décembre 2024.**

2. DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE : MANDATURE 2024-2030 :

Il est proposé au Conseil d'adopter la déclaration de politique communale présentée par le Collège communal.

3. REGIE COMMUNALE AUTONOME SAINT-GHISLAIN SPORTS : COMPOSITION DES ORGANES :

Suite à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, il est proposé de désigner les nouveaux mandataires au sein de la Régie Communale Autonome Saint-Ghislain Sports.

4. UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE ET PROPOSITION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Suite à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, il est proposé de désigner le nouveau mandataire au sein de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

5. INTERCOMMUNALES : DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE :

Suite à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, il est proposé de désigner les nouveaux mandataires au sein des intercommunales suivantes :
- IGRETEC
- Gabrielle Passelecq
- iMio
- HYGEA
- CENEO
- ORE ASSETS
- Logipôle.

6. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL : MAINTIEN DES CONSEILS DE PARTICIPATION ET DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS :

Suite à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, il est proposé de désigner les nouveaux mandataires au sein des Conseils de participation des groupes scolaires suivants :
- Baudour
- Douvrain
- Grand Jardin
- Jean Rolland
- Sirault-Neufmaison
- Tertre-Hautrage-Villerot.

7. ENSEIGNEMENTS : COMMISSION PARITAIRE LOCALE - DESIGNATION DES MEMBRES :

Suite à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, il est proposé de désigner les nouveaux mandataires au sein de la Commission Paritaire Locale.

8. AMENAGEMENT DES ABORDS ET EQUIPEMENTS DE LA SALLE OMNISPORTS D'HAUTRAGE : DEMANDE DE SUBSIDE INFRASPORTS :

Le Gouvernement Wallon donne la possibilité aux communes d'obtenir une subvention concernant certains investissements aux infrastructures sportives.
Ceux-ci concernent non seulement la construction, l'extension, la rénovation d'infrastructures sportives, la construction ou l'aménagement de cafétarias et buvettes y attenantes, mais aussi l'acquisition du premier équipement sportif et du matériel d'entretien visant à rendre l'infrastructure sportive fonctionnelle.
Il est proposé au Conseil de :

- s'engager à inscrire dans le prochain PST le projet à candidater « Aménagement des abords et équipement de la salle omnisports d'Hautrage"
- proposer le projet "Aménagement des abords et équipement de la salle omnisports d'Hautrage" dans le programme classique de subside INFRASPORTS et de solliciter la subvention
- marquer son accord sur la totalité des engagements présentés au Conseil.

9. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240055) : CREATION D'UNE NOUVELLE VOIRIE A DOUVRAIN - TRANSFERT DE CREDITS BUDGETAIRES :

Le Collège communal a attribué le marché relatif à la création d'une voirie à Douvrain.
Les crédits prévus initialement étant insuffisants afin d'attribuer le marché, il est proposé au Conseil de transférer le solde manquant de 65 733,01 EUR TVAC du n° de projet 20240077 vers le 20240055 à prévoir par fonds de réserve et boni.

10. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240012) : OUVRAGE DE PROTECTION CONTRE LES COULEES BOUEUSES A LA RUE GROS PIERRE A NEUFMAISON - TRANSFERT DE CREDITS BUDGETAIRES :

Le Collège communal a attribué le marché relatif à la création d'ouvrage de protection contre les coulées boueuses à la rue Gros Pierre à Neufmaison.
Les crédits prévus initialement étant insuffisants afin d'attribuer le marché, il est proposé au Conseil de transférer le solde manquant de 21 769,84 EUR TVAC du n° de projet 20240077 vers le 20240012 à prévoir par fonds de réserve et boni.

Notes de synthèse

11. PATRIMOINE : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN HANGAR SIS RUE DE LA RIVIERETTE A 7330 SAINT-GHISLAIN - SOUSCRIPTION :

Dans le cadre des besoins en matière de stockage de matériel de la Ville, il est proposé au Conseil de :
- souscrire, entre la Ville et la SA IPRATEC, la convention d'occupation précaire du bien en nature de hangar sis rue de la Rivièrette 100 à 7330 Saint-Ghislain, d'une contenance de 173 m², aux conditions précitées et telle qu'annexée au dossier
- charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

12. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES - RUE D'HERCHIES A 7331 BAUDOUR :

Il est proposé au Conseil de réserver un emplacement pour personnes handicapées (à cheval sur le trottoir) devant le n° 88 de la rue d'Herchies à 7331 Baudour.

13. PROJET D'ARRETE MINISTERIEL DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE PORTANT SUR LA DELIMITATION DE L'AGGLOMERATION DE MONS-BORINAGE :

Il est proposé au Conseil de remettre un avis favorable sur le projet d'Arrêté ministériel portant sur la délimitation de l'agglomération de Mons-Borinage.

14. PROJET D'ARRETE MINISTERIEL DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE PORTANT SUR LA CREATION D'UN GIRATOIRE SUR LA GRAND'ROUTE DE MONS A HAUTRAGE :

Il est proposé au Conseil de remettre un avis favorable sur le projet d'Arrêté ministériel portant Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière dont l'article 1er est le suivant : "*Sur le territoire de la Ville de SAINT-GHISLAIN (section HAUTRAGE) le long de la N50 dénommée "route de Wallonie", au croisement avec la N547 dénommée "Grand Route de Mons" la circulation est régulée conformément au plan HN50.B6/34 à savoir : Gestion du croisement par un giratoire*".

15. DECLARATION DES CAMERAS DE SURVEILLANCE : ACCORD SUR LA PERIODE DE VALIDITE D'UTILISATION :

La période de validité d'utilisation des caméras de surveillance arrivant à échéance au 31 mars 2025, il est proposé au Conseil de marquer son accord sur la période de validité d'utilisation des caméras de surveillance, à savoir : du 1er avril 2025 au 31 mars 2031.

16. BIBLIOTHEQUE : MANIFESTATION D'INTERET AU NOUVEL ACCORD-CADRE (AOUT 2025 - AOUT 2029) DE FOURNITURES DE LIVRES ET AUTRES RESSOURCES DU MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, AGISSANT EN QUALITE DE CENTRALE D'ACHATS :

Il est proposé au Conseil de manifester son intérêt, pour un montant estimé à 28 000 EUR, à l'accord-cadre de fournitures de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française, agissant en qualité de centrale d'achats pour la période d'août 2025 à août 2029.

Notes de synthèse

17. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Conformément à l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi qu'aux articles 46, 47 et 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédente est mis à disposition des Conseillers sept jours francs au moins avant le jour de la séance.

Huis clos

Notes de synthèse